

Communiqué - L'action sociale des agent.es public.ques plus menacée que jamais ? !

Les organisations syndicales (OS) du Conseil supérieur de la Fonction publique d'État (CSFPE) ont été invitées à participer à une réunion de la formation spécialisée « action sociale » (FS5) ce mardi 2 juin. De manière inacceptable, aucun document de travail sérieux ne leur a été adressé en amont de cette réunion, ce que la CGT a dénoncé.

Dans ses propos liminaires, l'UFSE CGT a d'abord interpellé la Direction générale de l'administration et de la Fonction publiques (DGAFP) sur :

- le projet de texte dit de cartographie précisant, notamment :

- * l'articulation entre le Comité interministériel d'action sociale (CIAS) et la FS5 ainsi que leurs champs de compétence,
- * la définition de l'Action sociale interministérielle (ASI) et des Actions sociales ministérielles (ASM) devant la compléter ou générer des prestations spécifiques,
- * le bénéfice des actions sociales au profit tant des actif.ves (fonctionnaires et contractuel.les) que des retraité.es,
- * une action sociale définie et gérée par les agent.es public.ques elles et eux-mêmes via leurs représentant.es syndicales et syndicaux conformément au statut général des fonctionnaires...

Exigeant que ce projet de texte devienne définitif et donc opposable aux employeurs publics en étant voté par les OS, la CGT s'est vu refuser une réponse claire à cette demande. La DGAFP s'est contentée de renvoyer sa réponse à une réunion ultérieure.

- les crédits alloués au financement de l'ASI

Outre, la purge budgétaire qui avait déjà frappé l'ASI, l'UFSE CGT a exigé que la transparence soit faite sur les opérations d'annulations de crédits en cours (-1.571.583€ d'AE et -1.471.002€ de CP sur le BOP 148). De façon, là encore, irrecevable, la DGAFP a prétendu ne pas avoir d'information et renvoyé sa réponse à une réunion ultérieure.

L'UFSE CGT réitère qu'il y a pourtant de l'argent pour financer les politiques d'action sociale interministérielle et ministérielles à la hauteur des besoins des agent.es public.ques.

Les besoins d'action sociale des agent.es public.ques sont croissants, qui plus est à un moment où elles et ils sont frappé.es par un mouvement de plus en plus conséquent de smicardisation (862.000 agent.es sont désormais en dessous du SMIC depuis le 1^{er} juin 2026). Par ailleurs, le point d'indice reste gelé pour la troisième année consécutive. L'UFSE CGT rappelle que la valeur du pouvoir d'achat du point d'indice a perdu 28,6 % depuis l'année 2000.

L'UFSE CGT réitère qu'il y a pourtant de l'argent pour financer l'augmentation de la valeur du point, son indexation sur l'inflation, une refonte des grilles indiciaires, l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

La DGAFP a tenté de proposer aux OS l'élaboration d'une feuille de route pour les travaux à venir de la FS5. En voulant prioriser le travail sur la question de la restauration collective. Ainsi, la DGAFP semble s'inscrire dans une logique de rétrécissement des champs d'intervention de l'ASI. En outre, en proposant, une « mutualisation » des prestations interministérielles et ministérielles, elle semble s'inscrire de fait dans une logique d'austérité budgétaire.

A l'évidence, la DGAFP a cherché à conclure le plus rapidement possible la réunion de la FS5 sans jamais répondre aux revendications exprimées. A ce stade, sans prendre en compte le besoin de réflexion des OS qui n'avaient pas de mandat au vu des délais, la DGAFP décide de fixer un groupe de travail sur la restauration suivi d'une nouvelle réunion de la FS5 à l'automne.

**Tant sur le fond que sur la forme, cette réunion confirme que nos droits
à l'action sociale sont plus menacés que jamais.**

C'est avec l'ensemble des agent.es public.ques et dans l'unité la plus large que l'UFSE CGT entend défendre et améliorer ces droits.